

**6 HEURES D'ENDURANCE
TOUT-TERRAIN
DE PAU-TARSACQ**

22 – 23 AOUT 2009

REGLEMENT PARTICULIER



CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ENDURANCE TOUT-TERRAIN

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète et précise le règlement standard des endurance tout terrain ainsi que la réglementation générale FFSA.

Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale et à la réglementation de la discipline

ARTICLE 1 – ORGANISATION

L'A.S.A.C. Basco-Béarnais organise les 22 et 23 août 2009 en qualité d'organisateur administratif, avec le concours de l'Ecurie Endurance 4x4, organisateur technique, la course d'endurance tout terrain dénommée :

6 HEURES D'ENDURANCE TOUT TERRAIN DE PAU - TARSACQ

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA. Permis d'organiser : **n° : 33 en date du 28 Janvier 2009.**

Comité d'organisation :

Président : Jean-Paul PASQUET, Patrick VASQUEZ, Philippe CHOLET, Christian GARISPE

Adresse : **A.S.A.C. BASCO-BEARNAIS – 1, boulevard d'Aragon – 64000 PAU**

Tél. : 05 59 27 31 89 - Fax : 05 59 27 61 69 - e.mail : A.S.A.C.BASCO-BEARNAIS@wanadoo.fr

1.1 OFFICIELS :

<u>Observateur désigné par la FFSA :</u>	M.	FREVILLE
<u>Président du collège:</u>	M.	Jean BEGARIE
<u>Commissaires sportifs:</u>	M.	Félicien BERBEL
	M.	Gérard BOURDET
	Mme	Marielle VAILLES
	M.	Jean-Pierre VIGNERTE
<u>Directeur de course :</u>	M.	René-Jean HULOT
<u>Directeurs de course adjoints P.C. :</u>	M.	Philippe CHOLET
	M.	Joël DO VALE
<u>Directeurs de course adjoints PISTE. :</u>	M.	Didier DESESPRINGALLE
	M.	Eric PERRIN
	M.	Jean-Pierre COLAS
	M.	Luc DESCLAUX
	M.	Dominique PAINVIN
<u>Médecin Chef :</u>	Dr	Yvan GAUTHIER
<u>Commissaire technique responsable FFSA :</u>	M.	Serge LARQUEY
<u>Commissaires techniques</u>	En cours	
<u>Chronométrateur responsable:</u>	M.	J. Marie SAINT JEAN
<u>Chargé des relations concurrents:</u>	Mme	Christine DABADIE
	Mme	Karine CABRERO
	M.	Bruno HOUSSAT-BORDENAVE

1.2 HORAIRES

- Parution du règlement et ouverture des engagements :
- Clôture des engagements : **lundi 10 août**, minuit.
- Vérification des documents et des voitures : salle du circuit de Pau-Tarsacq **samedi 22 août 2009**
de 8h30 à 11h30.
- 1ère réunion du collège des commissaires sportifs au PC de la course : **samedi 22 août 2009 à 11h45.**
- Publication et affichage des équipages admis au départ au PC course : **samedi 22 août 2009 à 12h15.**

1.3 VERIFICATIONS :

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu dans **la salle du circuit de PAU – TARSACQ, le samedi 22 août 2009 de 8h30 à 11h30.**

Les vérifications finales seront effectuées au garage **du Fronton à Pardies (64150)**

Main d'œuvre : tarif horaire, 45 € TTC.

1.4. Eligibilité :

La course compte pour:

- Le Championnat de France d'Endurance Tout Terrain,
- Le Trophée Endurance 4x4,
- Le Challenge Endurance 2x2,
- Le Championnat d'Endurance Tout Terrain du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine,
- Le Challenge des commissaires Tout Terrain du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine.

Article 3 - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 ENGAGEMENTS:

Les demandes d'engagements seront reçues à l'adresse suivante :

A.S.A.C. BASCO-BEARNAIS – 1, boulevard d'Aragon – 64000 PAU

dès la parution du présent règlement t jusqu'à la date de clôture fixée au **lundi 10 août 2009 minuit**. Pour être prise en compte, la demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (**chèque à l'ordre de Ecurie endurance 4X4**).

Les droits d'engagement sont fixés à :

- | | |
|--|-------------------|
| 1) : Avec la publicité facultative des organisateurs : | 500 Euros |
| 2) : Sans la publicité facultative des organisateurs : | 1000 Euros |

3.2 EQUIPAGES

Cette course est autorisée avec coéquipier.

Article 4- VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 VOITURES ADMISES :

Conforme au règlement technique des rallyes et endurances Tout Terrain FFSA.

Article 5 – PUBLICITE

La publicité (obligatoire et facultative) sera communiquée par un additif au présent règlement particulier.

Article 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. PARCOURS :

L'épreuve se déroulera sur le circuit de PAU – TARSACQ. Il est long de 5000 mètres et sa largeur est comprise entre 8 et 16 mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 28 Janvier sous le n° 38.

Il est situé sur la commune de TARSACQ (Pyrénées Atlantiques), accès par la route départementale D2, de Pau à Mourenx.

6.6. PARC FERME FINAL :

SUR le site (matérialisé)

6.7. TABLEAU D’AFFICHAGE :

Le tableau d'affichage sera situé dans la grande salle du circuit de Pau-Tarsacq.

Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8 PERMANENCE :

Pendant la course, au PC, grande salle du circuit de Pau-Tarsacq.
Téléphone : **05 59 60 10 29.**

Article 7 – DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1.10 BRIEFING

Le Briefing obligatoire des pilotes aura lieu le **samedi 22 août** 2009 à 13 h 30 salle du circuit de Pau Tarsacq.

7.5 COURSE

La course aura lieu le dimanche 23 août 2009 Comme suit :

1^{ère} manche : de 9 h 00 à 12 h 00

2^{ème} manche : de 14 h 00 à 17 h 00

7.5.13 ESSAIS

Essais libres : samedi 22 août 2009 de 14 h 00 à 16 h 00.

Essais qualificatifs : samedi 22 août 2009 de 17 h 00 à 18h 30.

Article 9 – CLASSEMENTS

Le classement final sera affiché à 18 h 00, au panneau officiel, salle du circuit de Pau Tarsacq.

Article 10 - PRIX

10.3 Coupes :

Elles seront distribuées sur la base du classement final.

Une équipe de commissaires sera également récompensée

10.4 REMISE DES PRIX :

Elle se déroulera le dimanche 23 août 2009 dans la salle du circuit de Pau-Tarsacq à partir de 18h30.